



Plan de départ volontaire

Un CSE extraordinaire, pourquoi ?

Nous n'étions pas d'accord avec la DRH sur la façon de calculer le nombre de départs possibles, car elle incluait des personnes parties avant le PDV et qui donc n'en n'avaient pas bénéficié ... Nous avons saisi l'inspection du travail qui s'est bien gardée de répondre malgré nos relances. Nous étions prêts à aller en justice si nécessaire pour faire entendre raison à la Direction. Nous avons été entendus. D'où l'avenant au PDV qui sera discuté en CSE le 11 avril.



Il permet encore (après les 3 premières commissions) de quitter l'entreprise avec le bénéfice du PDV (formation, congé de reclassement, ...) à :

- **18 personnes de la filière réseau clientèle privée hors ACP,**
- **12 Assistants Clientèle Privée,**

Et aux personnes visées par le PDV, ayant changé de fonction depuis le 7 janvier de toucher la prime de mobilité même si leur avenant était signé avant.

N'hésitez à nous contacter pour des précisions. Pour rester bien informés oubliez le SNB, voici ce qui figurait sur leur site

01 avril : La DRH après avoir reporté les réponses d'affectations ou refus de mi-mars à mi-avril vient de nous convier à une réunion de clôture de PDV ce lundi 04 avril. PDV qui devait se terminer fin mail. Exit donc, ceux qui aurait souhaité partir en PDV en avril, mai.

Vos élu(e)s SNB en CSE, interrogeront une fois encore la Direction en CSE



Pour vous qui partez dans le cadre du PDV, ajoutez la mention sur le solde de tout compte

« sous réserve de tous mes droits »

Scandaleux!

Ils ont quitté Palatine pour rejoindre le Groupe ou pour vivre d'autres projets personnels ou professionnels

VRAC LOUIS - DIRECTEUR RESSOURCES HUMAINES

Travail fantôme mais salaire bien réel ...

Mais où est passé notre soi disant Directeur des Ressources Humaines qui n'en avait que le titre ? Il a rejoint Maman, alias Calamity Jac, chez BPCE à l'inspection générale...

